

Conseil municipal du mardi 10 avril 2017 : Notre Résumé\*

*\*résumé des élues « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

**5 élus absents** (4 de la liste majoritaire et 1 des listes minoritaires) : W. Barsanti (pouvoir à P. Waill), A. Bausmayer (pouvoir à S. Sotche), P. Brunel (pouvoir à R. Desgats), F. Ozeel (pouvoir à I. Thiot), C. Suffisseau (pouvoir à M. Cuniot-Ponsard).

**Au programme** : **2 Procès-Verbaux** des séances du Conseil Municipal (11 octobre et 15 novembre 2016), communication aux élu-e-s de **2 décisions municipales** prises le 10 mars 2017 (DM 9 et 10/2017), **15 délibérations** (rapports 1 à 15), et **8 questions diverses** (3 de la liste « Oxygène » et 5 de la liste « Linas Avant Tout »)

**PV des séances du conseil des 11 octobre et 15 novembre 2016**

• *Nous faisons remarquer que le PV du 11 octobre comporte une erreur. Il est écrit que le PV du CM de juillet 2016 a été soumis et adopté à l'unanimité. Or le PV de la séance de juillet 2016 n'a pas été soumis à l'approbation en octobre mais trois mois plus tard, lors de la séance du 9 janvier 2017, et surtout il n'a pas été adopté à l'unanimité puisque nous, élues Oxygène, avons voté contre pour des raisons que nous avons alors explicitées.*

• *Nous faisons également remarquer que le PV du 11 octobre a fait disparaître une partie importante de l'échange suscité par une question diverse. La partie objectivement embarrassante pour F. Pelletant a disparu.*

*La question était : « Concernant le projet de nouvelle école maternelle : les élus n'ont été consultés ni sur le choix de son emplacement, ..., ni sur le projet architectural, dont le permis de construire a été déposé en juillet 2015. Le projet n'a été présenté dans aucune commission municipale, pas même en commission scolaire. En dehors de vous, Monsieur le Maire, qui a participé à la prise de toutes ces décisions ? ». F. Pelletant nous avait répondu : « Parce que vous êtes arrivée en 2014 ! Mais avant il y avait eu tout le débat de préparation ! »*

*Nous lui avons alors rappelé que cela était bien peu crédible puisque quelques jours seulement avant les élections municipales en 2014, F. Pelletant promettait encore aux Linois l'ouverture de la seconde école sur le site de l'ITM, juste à côté de l'autodrome. Il y consacrait tout un bulletin municipal (Linas Actualités de mars 2014). F. Pelletant avait alors changé de sujet sans transition.*

*Tout cela a disparu du PV.*

• *Concernant le PV du 15 novembre 2016, nous avons en début de séance informé le Conseil Municipal du devenir de notre recours auprès du Tribunal Administratif [Nous avons dû déposer ce recours pour obtenir communication de l'audit financier de la commune par le Trésor Public, car F. Pelletant refusait de se plier à l'avis de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)]. Nous avons demandé à ce que le texte de cette information figure au PV. Sans grande surprise, il n'y figure pas... et l'évocation qui en est faite dans le PV n'est évidemment pas fidèle à son contenu.*

**F. Pelletant** répond, concernant le premier PV, que seule l'intéresse l'éventuelle erreur signalée. Il refuse de revenir sur la partie du débat supprimée. Concernant le second PV, il assume le fait de ne pas publier dans le PV les déclarations de l'opposition.

**C. Lardière** (Linas Avant Tout) fait remarquer que c'est pourtant ce à quoi la loi l'oblige.

*Nous rappelons que F. Pelletant fait régulièrement disparaître des PV ce qui l'embarrasse et cela seulement. Il prétexte chaque fois la nécessité de « faire une synthèse ». L'argument n'est pas nouveau.*

**F. Pelletant** décide de reporter l'approbation des 2 PV à la prochaine séance. Motif : la vérification de l'erreur signalée concernant le PV de la séance de juillet 2016.

\*\*\*\*\*

**C. Lardière** demande la parole pour une déclaration au conseil municipal :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Linas. Nous voulons par cette déclaration vous informer de notre position et relayer officiellement auprès du maire de notre commune le sentiment des familles linoises qui se sont adressées à nous suite à l'annonce du changement du service

d'aide-ménagère. Nous tenons à vous exprimer notre désaccord concernant la fermeture du service d'aide-ménagère au sein du CCAS qui existe depuis 1983. Nous vous demandons de maintenir ce service sous sa forme actuelle. En effet les personnes qui bénéficient de ce service depuis de nombreuses années sont très satisfaites de la prestation de la commune et surtout des employées municipales compétentes dans ce domaine qui les accompagnent au quotidien. Elles ont depuis plusieurs années tissé un lien convivial voire amical avec le personnel de la commune. Supprimer ce service se traduira de la manière suivante : déstabiliser l'équilibre de nos aîné-e-s habitués à un quotidien qu'ils ne veulent pas changer, fragiliser leur santé par une perturbation due à un changement de personnel, enfin la perte de cette routine à leurs yeux est inenvisageable. Imposer un tel préjudice à nos aînés est intolérable. La plupart des personnes concernées ont beaucoup donné pour la commune. Elles ont le droit et nous avons l'obligation de les protéger correctement jusqu'à la fin de leur vie. Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, à condition que vous ayez été au courant, pourquoi ne pas avoir organisé une réunion avec toutes les personnes concernées pour en parler avant de leur annoncer cette fermeture ? Les conseillers de l'opposition n'ont jamais été mis au courant d'une telle décision. Nous aurions souhaité, compte tenu de l'importance et de la sensibilité de cette décision, avoir l'opportunité d'en discuter afin de connaître les arguments de votre équipe. En conclusion, nous sommes bien évidemment opposés à la fermeture de ce service du CCAS et à une éventuelle mutation du personnel qualifié de l'équipe des aide-ménagères. Pour l'équipe « Linas Avant Tout ».

**F. Pelletant** dit que le sujet est discuté au sein du CCAS depuis déjà fort longtemps et s'étonne de le voir mis sur la table seulement maintenant. Cela aurait pour effet d'inquiéter inutilement les gens.

**C. Lardière** rappelle que dans sa campagne électorale de 2014 F. Pelletant promettait la montée en puissance du service d'aide-ménagère à Linas. Or, selon ses propres déclarations à la presse le matin même F. Pelletant a commencé à le réduire dès 2015.

**Une personne dans la salle** intervient : « Vous touchez bien la subvention du département pour ce service ! Alors pourquoi vous le supprimez ? C'est le personnel que vous voulez supprimer ? »

**F. Pelletant** : « Le conseil municipal c'est pas non plus le lieu où on vient pour foutre le bazar et poser des questions à la volée. Le personnel est un personnel protégé qui est dans la fonction publique, qui peut pas être supprimé comme ça. Des actions ont été menées. Ils ont été reçus. Tout n'est pas achevé puisqu'ils ont plusieurs choix possibles. C'est eux qui peuvent choisir les différentes options. Y compris pour un des choix : la possibilité de rester en poste auprès des personnes âgées qu'elles ont aujourd'hui en responsabilité. Tout ça c'est en discussion. Faut pas non plus écouter toutes les déformations comme celles que j'ai lues dans la presse ce matin où on vous dit : tout va s'arrêter, les gens vont être à la rue, voilà [...] Vous caricaturez : on va supprimer le service !!!...C'est ce qu'on entend, mais il faut faire attention à ce qu'on entend, c'est pas toujours la réalité. »

**C. Lardière** précise que la fermeture du service figure bien dans le compte rendu des délibérations du CCAS.

**A. Pichot** (*Linas Avant Tout*) confirme que lors de la dernière réunion du CCAS il a bien été annoncé la fermeture du service d'aide-ménagère. Cette fermeture figure explicitement au PV de la réunion. Il a également été dit que les deux personnes employées à mi-temps devaient être éventuellement reclassées.

**F. Pelletant** estime que le fait qu'il est actuellement candidat aux élections législatives a forcément un lien avec l'inquiétude que d'aucuns essaient de susciter chez les personnes âgées.

## Les 2 décisions municipales (DM 9 et 10/2017)

● DM 9 (10 mars 2017 – signée par F. Pelletant): Marché public de services – maintenance du progiciel de gestion de médiathèque « Orphée ». Le contrat est conclu avec la société « C3rb Informatique » pour une durée de 10 mois. Renouvelable par périodes successives d'un an jusqu'au 13 décembre 2019 au plus tard.

● DM 10 (10 mars 2017 – signée par F. Pelletant): Marché public de services – hébergement du portail internet « Orphée ».

Le contrat est conclu avec la même société « C3rb Informatique » pour une durée de 10 mois. Renouvelable par périodes successives d'un an jusqu'au 13 décembre 2019 au plus tard.

*Nous demandons pourquoi le montant du marché n'est indiqué dans aucune de ces DM, alors qu'il l'est toujours habituellement.*

**F. Pelletant** répond que c'est sans doute parce qu'il s'agit d'un marché à bons de commande... *Nous répondons que le montant maximum des marchés à bons de commande a toujours été indiqué jusque-là.* Il propose de nous fournir une copie du marché une prochaine fois.

### Les 15 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

**F.X. Macel (adjoint aux finances)** présente les rapports 1 à 4 d'affilée. Le débat ne débute qu'ensuite et porte sur l'ensemble.

● Rapport 1 (délibération 28/2017): **Compte administratif de la Ville 2016** (7 contre des élu-e-s « Oxygène » et « Linas Avant Tout »): L'état définitif des dépenses et des recettes 2016 constitue le « *compte administratif 2016 de la commune* » (CA 2016). L'objet de cette délibération est d'en approuver le contenu, en particulier les choix de dépense de l'argent public qui ont été faits par la municipalité. Un document de synthèse a été distribué aux élus.

*[Pour nos lecteurs, nous avons préparé les tableaux ci-dessous qui permettent de comparer le CA 2016 aux CA des années précédentes, ce que le document distribué aux élus ne permet pas de faire. Les CA des années 2013, 2014, 2015, 2016 dans leur version intégrale (environ 80 pages pour un CA), sont consultables et téléchargeables sur ce site [www.oxygene-linas.fr](http://www.oxygene-linas.fr).*

*À noter : à partir de 2016 la loi impose à toutes les communes la publication de leurs documents comptables (compte administratif et budget primitif). De nombreuses communes le faisaient auparavant spontanément. Pas la Ville de Linas. Comme imposé par la loi, les textes du CA 2016 et du BP 2017 ont été mis en ligne sur le site de la Ville après le 10 avril 2017.*

#### Tableaux 1 à 3 : Évolution du budget de **fonctionnement** de la commune depuis 2013

*On remarquera que les recettes de fonctionnement de la commune diminuent en 2016 (-3%), après avoir augmenté régulièrement depuis 2013. Jusque-là l'augmentation des recettes groupées dans la rubrique « impôts et taxes » (voir tableau 2) compensait largement la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Ce n'est plus le cas en 2016. Autre raison : une pause dans la vente des biens communaux (rubrique « Autres »).*

*Les dépenses de fonctionnement : après une hausse significative en 2014 et 2015, elles reviennent en 2016 à un niveau plus proche de celui de 2013, une année également sans élections.*

*Les frais de communication de la commune avaient augmenté de 100% entre 2013 (69 k€) et 2014 (138 k€ - année des élections municipales). Ils ont chuté de 32% entre 2015 (133 k€ - année des élections départementales) et 2016 (91 k€).*

*La commune a fait distribuer au cours du premier semestre 2016 trois fois moins de documents dans les boîtes aux lettres qu'au cours du premier semestre 2015 : le coût a été divisé par 3. Une cérémonie des vœux très coûteuse en janvier 2015, pas de cérémonie des vœux en 2016.*

Tableau 1 : Évolution générale du budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement	2013	2014	Variation 2013→2014	2015	Variation 2014→2015	2016	Variation 2015→2016
Recettes réelles	9,013 M€	9,264 M€	+ 2,78 %	9,718 M€	+ 4,89 %	<b>9,418 M€</b>	- 3,08 %
Dépenses réelles	7,757 M€	<b>8,173 M€</b>	<b>+ 5,36 %</b>	<b>8,094 M€</b>	- 0,96 %	<b>7,930 M€</b>	- 2,03 %

[Tableau 2 : Détail des recettes de fonctionnement](#)

<u>Recettes réelles de fonctionnement</u> (en Millions d'€)	2013	2014	Variation 2013→2014	2015	Variation 2014→2015	2016	Variation 2015→2016
Impôts locaux et taxes	6,616	6,876	+ 0,260	7,305	+ 0,429	7,403	+0,098
Dotations et subventions publiques	1,349	1,351	+ 0,002	1,239	- 0,112	1,068	- 0,171
Recettes des services municipaux	0,636	0,593	- 0,043	0,646	+ 0,053	0,711	+ 0,065
Autres	0,412	0,445	+ 0,033	0,528	+ 0,083	0,236	- 0,292
<b>Total</b>	<b>9,013</b>	<b>9,264</b>	<b>+ 0,251</b>	<b>9,718</b>	<b>+ 0,454</b>	<b>9,418</b>	<b>- 0,300</b>

[Tableau 3 : Détail des dépenses de fonctionnement](#)

<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u> (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016	Variation 2015→2016
Charges à caractère général	2,662	2,795	2,430	2,353	- 0,077
Charges de personnel	3,711	4,168	4,116	4,033	- 0,083
Charges financières	0,417	0,385	0,351	0,329	- 0,022
Autres	0,967	0,825	1,197	1,214	+ 0,017
<b>Total</b>	<b>7,757</b>	<b>8,173</b>	<b>8,094</b>	<b>7,930</b>	<b>- 0,164</b>

Tableau 4 : Évolution des dépenses d'investissement de la commune depuis 2013

Le tableau ci-dessous montre que les dépenses réelles d'équipement de la commune redémarrent en 2016 (1.47 M€), après s'être effondrées en 2014 puis à nouveau en 2015.

L'investissement principal (0.75 M€) correspond à l'acquisition de terrains nus, essentiellement des parcelles situées rue des Processions (opération immobilière des Bas Sablons) et le parc classé du centre-ville, rue Saint Merry.

Autres investissements conséquents en 2016 : le remplacement des chaudières (Hôtel de ville, école primaire, salle Carzou) et les travaux de mise en accessibilité handicap des bâtiments communaux (restaurant scolaire, médiathèque, salle Carzou, HdV). Ces investissements expliquent l'augmentation des postes « Enseignement » et « Action culturelle » en 2016.

L'investissement correspondant à la construction d'une deuxième école maternelle rue de Carcassonne a été reporté à 2017 et 2018 (le permis de construire est déposé depuis juillet 2015).

Le tableau ci-dessous ne présente que les dépenses réelles d'équipement. Les « restes à réaliser » n'y figurent pas. Le montant des dépenses prévues en 2016, engagées mais non soldées, s'élève à **1,164 M€**. Cette dépense affectera le budget 2017. Parmi ces dépenses engagées : **0.338 M€ pour la toiture de l'Église** (tranche 1 / les 3 prévues), **0.332 M€ de contribution pour le terrain de football synthétique** (à verser à la communauté d'agglomération Paris Saclay).

Dépenses réelles d'investissement de la commune, (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016
Total	3,494	2,369	1,377	2,661
Dépenses réelles d'équipement	2,576	1,460	0,450	1,470
Dépenses financières (emprunts et dettes assimilées)	0,918	0,908	0,927	1,190
<b>Destination de ces dépenses d'équipement</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Administration générale (travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'Hôtel de Ville, achats de matériels pour l'administration, frais d'études,..)	0,768	0,588	0,095	0,258
Travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'Église de Linas	0,704	0,366	0,049	0,005
Aménagement et services urbains (acquisitions foncières, travaux de voirie, espaces verts)	0,973	0,347	0,171	0,897
<b>Total des 3 lignes ci-dessus</b>	<b>2,446</b>	<b>1,301</b>	<b>0,314</b>	<b>1,160</b>
Enseignement (écoles et restaurant scolaire)	0,067	0,130	0,119	0,199
Sport et jeunesse	0,052	0,026	0,012	0,035
Sécurité et salubrité publiques	0,001	0,003	0,001	0,005
Action culturelle	0,010	0	0,005	0,074
<b>Total des 4 lignes ci-dessus</b>	<b>0,130</b>	<b>0,159</b>	<b>0,136</b>	<b>0,310</b>

\*\*\*\*\* ]

● Rapport 2 (délibération 29/2017): Compte de gestion élaboré par la trésorière de Montlhéry (3 abstentions des élus « Oxygène » et 4 contre des élu-e-s « Linas Avant Tout »): ce compte est élaboré par la trésorerie à partir des factures et des titres de recettes qui lui sont transmis par la commune. Il doit être cohérent avec le compte administratif élaboré par le service finances de la commune. C'est le cas.

● Rapport 3 (délibération 30/2017): Affectation des résultats 2016 au budget 2017 (3 abstentions des élus « Oxygène » et 4 contre des élu-e-s « Linas Avant Tout »): l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 s'élève à 2184 k€ (+1147 k€ report de l'année 2015 +1037 k€ d'excédent dégagé en 2016 = + 2184 k€). Il est proposé d'utiliser cet excédent pour partie à combler le déficit de la section investissement (- 919 k€) et solder les restes à réaliser 2015 (- 543 k€). L'excédent cumulé restant (2184 - 919 - 543 = 722 k€) sera reporté sur le budget de fonctionnement 2017.

● Rapport 4 (délibération 31/2017) : Budget primitif 2017 (BP 2016) (section fonctionnement : 3 contre des élus « Oxygène » et 4 abstentions des élus de « Linas Avant Tout », section investissement : 7 abstentions des élus minoritaires): Le document distribué aux élus compare le budget prévisionnel 2017 au budget prévisionnel 2016 après décisions modificatives (les deux colonnes en noir dans les tableaux ci-dessous).

*Nous avons réinséré la colonne des dépenses ou recettes réelles 2016. On peut constater que le BP 2016 (corrigé des décisions modificatives intervenues au cours de l'année) sous-estimait les recettes et surestimait les dépenses d'environ 400 k€.*

#### Budget primitif 2017 proposé par la municipalité

<u>Recettes réelles de fonctionnement</u> (en Millions d'€)	2013	2014	2015	BP 2016 +DM	2016	Prévision 2017
Impôts locaux, taxes, et versements en provenance de la communauté d'agglomération.	6,616	6,876	7,305	7,125	7,403	7,371
Totalité des dotations et subventions publiques →	1,349	1,351	1,239	1,041	1,068	0,897
Recettes des services municipaux et ventes diverses	0,636	0,592	0,646	0,695	0,711	0,781
Autres	0,412	0,445	0,528	0,195	0,236	0,215
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (en millions d'euros)</b>	<b>9,013</b>	<b>9,264</b>	<b>9,718</b>	<b>9,056</b>	<b>9,418</b>	<b>9,263</b>

Rappel : la revalorisation des valeurs locatives de nos logements, décidée par l'État, était de 1% les années précédentes. Elle ne sera que de 0.4% en 2017 et devrait être indexée ensuite sur l'inflation à partir de 2018.

<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u> (en Millions d'€)	2013	2014	2015	BP 2016 +DM	2016	Prévision 2017
Charges à caractère général	2,662	2,795	2,430	2,559	2,353	2,559
Charges de personnel	3,711	4,168	4,116	4,145	4,033	4,200
Charges financières	0,417	0,385	0,351	0,340	0,329	0,306
Autres	0,967	0,825	1,197	1,268	1,214	1,004
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (en millions d'euros)</b>	<b>7,757</b>	<b>8,173</b>	<b>8,094</b>	<b>8,312</b>	<b>7,930</b>	<b>8,069</b>

Ci-dessous le détail des dépenses **d'investissement** programmées par l'équipe municipale en 2017(et ensuite). Des modifications (en rouge) ont été apportées depuis la première présentation le 20 février 2017.

Montant des dépenses d'équipement nouvelles prévues en 2017 : 3,239 M€

Restes à réaliser hérités de 2016 : 1,164 M€ ⇒ Total des dépenses d'équipement prévues en 2017 : 4, 404 M€

Les dépenses finalement réalisées sont en général considérablement plus faibles que celles prévues : 4 fois plus faibles en 2015, moins de la moitié en 2016. Le BP 2017 prévoit un nouvel emprunt pour équilibrer le budget. Montant : 0,999 M€.

### Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 (présenté le 20 février 2017, modifié le 10 avril 2017)

Dépenses d'investissement (en k€)	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>					
Voirie	69	69	69	69	69
Espaces verts	40	40	40	40	40
Patrimoine	40	40	40	40	40
Eclairage public	30	30	30	30	30
Véhicules	15	15	15	15	15
Culture et sport	22.5	45	45	45	45
Informatique	20	20	20	20	20
Enfance.	45	45	45	45	45
<u>Administration générale</u>					
		25 → 26			
<u>Enfance-Jeunesse</u>					
École modulaire	800	1500 → 950	1165 → 1715		
École modulaire suite (+7 classes)					1500
Restaurant scolaire : bac à graisse	10.6				
École : Tableaux numériques CE2 + rideaux	27				
École : remplacement des fenêtres du bât. Afrique		35 → 81	35 → 117		
Restaurant : isolation +climatisation		23.5			
<u>Patrimoine/Affaires générales</u>					
Église	338	556			610
Vidéosurveillance	50	50	50		
Parking COSOM : portique anti-intrusion + travaux		43			
Chaudières écoles+mairie	105	55 → 60			
Travaux mise en conformité accessibilité	120	100 → 92	100	100	100
<u>Voirie</u>					
	0	385	385	385	385
<u>Culture et Sport</u>					
Terrain multisports Châtaigneraie	81.3				
Terrain de football synthétique	332	0 → 30			
Médiathèque : climatisation		0 → 26.5			
Salle Carzou : remplacement des éclairages		0 → 21.1			
<u>Urbanisme (dépenses à gauche / recettes des ventes de biens communaux à droite)</u>					
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	89	50	16 (subv)	50	130
Parcelle AL 203	10.9				
Parcelle AL 58 chemin des Fonceaux	6.5				
Parcelle AC 21 Chemin de l'Etang	6				
DP rue de Carcassonne	2.7				
Etudes et petites acquisitions	10	15	15	15	15
Cœur de Ville (concession Essonne Aménagement)		447	250 → 0		
Bas Sablons + secteur 3C (Nord de la Div. Leclerc)	590			1100	898
Projet de logements Guilleroville			1276	925	1276
Projet de logements Amaryllis			1449	2068	1449
Projet de logements avenue G. Boillot (TM)			2625	5600	
Entrée de ville - avenue Boillot					1000
Parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets		25.6			600
Parcelle AB 599-14 rue Saint Merry (surch. fonc.)	53	403	53	103	
Autres surcharges foncières		80 → 18			
Maison 11 rue Saint Merry			88		
Angle Alexandre Lamblin				300	

**D. Michaud** (*Linax Avant Tout*) reprend la remarque faite par les élu-e-s minoritaires depuis trois ans : la comparaison des seuls budgets primitifs entre eux n'a aucun intérêt pour les personnes présentes. Selon lui, c'est le réel 2016 qu'il faut prendre pour référence lorsqu'on présente le BP 2017. Il s'étonne qu'après tant d'années une telle présentation perdure et affirme que jamais cela ne serait possible en entreprise.

**F.X. Macel** répond que la remarque a effectivement été faite à nouveau en comité finances et qu'il est question de la prendre en compte éventuellement.

**F. Pelletant** affirme que la remarque a été partiellement prise en compte puisque la référence est cette fois-ci non pas le budget primitif 2016 mais ce BP 2016 corrigé des décisions modificatives intervenues dans l'année. Il dit que cela revient à prendre pour référence le compte administratif 2016 **puisque les chiffres BP +DM sont selon lui exactement identiques aux chiffres du compte administratif**. [*Note de la rédaction : il suffit de reprendre nos tableaux ci-dessus pour constater que c'est faux : il y a environ 400 k€ d'écart entre la colonne BP 2016 +DM et la colonne CA 2016, c'est-à-dire le réel 2016*]. Il ajoute : « J'aurais préféré que vous ayez des questions plus sur le budget que sur sa présentation... En gros le seul reproche que vous savez nous faire c'est qu'on n'a pas écrit le bon libellé en haut des bonnes colonnes ! ».

**C. Lardière** fait remarquer qu'en l'absence de détails sur les dépenses qui constituent les grosses sommes présentées il est difficile de discuter.

**F. Pelletant** renvoie à la commission finances.

**D. Michaud** répond qu'en commission finances les documents présentés sont exactement les mêmes que ceux présentés aujourd'hui.

**F. Pelletant** : « Madame Cuniot n'arrête pas d'être en R.V. quasiment à la perception pour demander les détails. Ne me dites pas que vous n'avez pas les détails. »

**C. Lardière** lui explique qu'il s'agit de 2 équipes différentes, qui s'entendent parfaitement bien, mais qui travaillent chacune de leur côté. Il ajoute que Madame Cuniot a bien fait d'aller consulter les détails à la perception puisqu'elle y a trouvé justement des choses très intéressantes.

**F. Pelletant** ne relève pas.

*[Note de la rédaction : après que le compte administratif a été voté, et que nous avons pu en obtenir une copie (impossible avant), alors, et seulement alors, nous pouvons découvrir le détail des dépenses par chapitre (par exemple le chapitre « carburants », ou « frais d'honoraires ») ou par fonction (« information-communication » ou « enseignement-formation »). C'est grâce à ces documents que nous pouvons préparer les tableaux qui illustrent nos résumés.*

*Chaque année depuis 3 ans, à ce moment-là, nous prenons R.V. à la perception pour consulter le détail de quelques-uns de ces chapitres, c'est-à-dire les factures transmises par la mairie qui ont abouti à la dépense annuelle indiquée. Tout citoyen a ce droit. Nous considérons que l'utiliser fait partie de notre mission d'élues. La consultation est instructive. C'est ainsi que nous avons découvert des factures de distribution de documents non adressés qui nous ont alertées et auxquelles nous avons consacré un article sur ce site.]*

**D. Michaud** revient sur l'écart significatif entre investissements prévus et investissements réalisés en 2016 (moins de la moitié réalisés). Dans ces conditions, il s'étonne de voir le BP 2017 prévoir encore plus d'investissements en 2017 que ne le prévoyait le BP 2016.

**F. Pelletant** répond que les sommes doivent être inscrites au budget de l'année pour pouvoir être dépensées, que de grosses dépenses devraient se concrétiser en 2017 : la toiture de l'Église (reste à réaliser 2016) + une nouvelle tranche pour l'Église en 2017, la construction de l'école modulaire, ... Il trouverait la question pertinente si l'on parlait de fonctionnement mais là il s'agit d'investissement.



*Nous informons le conseil que nous n'allons pas revenir sur ce que nous avons déjà développé lors du débat d'orientation budgétaire au mois de février. Les chiffres provisoires qui nous ont été donnés alors ont simplement été précisés entretemps et ce que nous avons dit lors de ce débat reste valable. Nous redisons simplement que depuis 2014, date à laquelle nous avons été élu-e-s, nous sommes en désaccord avec l'utilisation qui est faite de l'argent public dans cette commune. Nous trouvons que cette utilisation ne se fait pas au service de l'intérêt général comme cela devrait être le cas. C'est la raison pour laquelle nous n'approuvons pas le compte administratif et le budget primitif qui nous sont présentés.*

*Dans le cas de l'année 2016, nous notons par exemple l'augmentation non négligeable du taux communal d'imposition, la suppression des illuminations de Noël, le report de la construction de la nouvelle école : cela fait 20 ans, tout le monde s'est habitué, mais nous proposons de la baptiser « l'Arlésienne » si elle existe un jour.*

*Nous insistons sur le fait que c'est le détail des dépenses qui nous renseigne sur l'utilisation de l'argent public. Le montant des frais de communication à Linas par exemple et sa variation d'une année à l'autre. Autre exemple : alors que l'on a imposé aux Linois une ville sans illuminations de fin d'année (coût de leur location : 10 000 € TTC par an), cette même année, M. le Maire a fait acheter un nouveau poêle à bois pour son bureau, un poêle à bois cette fois-ci pivotant, et fait descendre à l'accueil celui qu'il avait fait acheter un an plus tôt, jugé finalement de trop grande taille. Coût de l'opération : 12 700 €.*

**F. Pelletant** : « On note bien que vous votez contre, et que pour vous l'exercice le plus compliqué c'est d'arriver à nous expliquer quelles en sont les raisons. Tous les ans au moment du budget vous nous prédisez la fin du monde. Un budget municipal c'est quelque chose de sérieux... Votre difficulté c'est d'arriver à trouver des arguments ». Il revient sur les illuminations de Noël : pour lui ces économies constituent un acte de courage, la commune de Linas est une commune justement bien gérée. Il répète que ces illuminations de Noël coûtent 40 000€ par an. *[Note de la rédaction : c'est faux, et la communication des factures par la Trésorerie est là bien utile. Le marché : « fournitures d'illuminations » a été attribué à la société DECOLUM pour un montant de 8331 € HT par an et une durée de 3 ans le 7 octobre 2015 - Si l'on ajoute le coût de l'installation de ces illuminations en 2015 : 11 829 € HT - facture SEIP du 26 janvier 2016 - on arrive à 24 k€ TTC tout compris, et pas à 40 k€ !].* Pour ce qui est du poêle, F. Pelletant justifie la dépense par les économies d'énergie que permet un poêle à bois.

Il conclut : « Dites-nous « On est contre parce qu'on est l'opposition » Voilà !!. Plutôt que de partir dans des trucs, aller nous chercher des explications qui finalement tiennent pas debout, et qui, dès qu'on commence à les décortiquer, on se rend compte que, ben voilà, elles sont pas fondées. »

**F.X. Macel** souhaite remercier les services et rajouter que « les ratios sont bons ».

● Rapport 5 (délibération 32/2017) : Fiscalité - fixation des taux 2017. (3 abstentions des élues Oxygène) Il est proposé de **maintenir les taux à leur valeur 2016** : taxe d'habitation : **14.70%** (taux augmenté l'année dernière de 13.45 à 14.70 %), taxe foncière (bâti) : **20.80%**, taxe foncière (non bâti) : **86.36%**.

*Nous demandons si la communauté d'agglomération Paris Saclay a décidé du taux qu'elle appliquera à ses administrés en 2017 (cet impôt s'ajoute aux impôts communaux).*

**F. Pelletant** : « Pas de changement »

*Nous demandons quel est ce taux?*

**F. Pelletant** répond qu'il n'est pas là pour passer un grand oral, ni pour subir un interrogatoire.

*Nous faisons remarquer que F. Pelletant représente la commune à la communauté d'agglomération. Nous ne voyons pas à qui d'autre nous adresser pour savoir ce qui a été voté à la CPS, et qui va s'appliquer à nous tous.*

**F. Pelletant** décide de passer au vote.

● Rapport 6 (délibération 33/2017) : Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS): Ce comité est le comité d'entreprise des agents de la commune. Il leur propose des prestations à caractère social ou culturel. Le comité a déposé une demande de subvention auprès de la commune pour 2017. Il est proposé de lui accorder une subvention de **6000 €** (même montant que l'année dernière).

● Rapport 7 (délibération 34/2017) : Ajustement des programmes du secteur 3C et des Bas Sablons (3 abstentions des élus Oxygène): La Région IdF a récemment modifié sa politique en matière de financement des logements locatifs sociaux (LLS) : **elle n'impose plus un quota de grands logements (T4/T5)**. En conséquence l'opérateur propose les modifications suivantes :

	Programme actuel	Programme modifié
Bas Sablons	14 maisons en accession 18 logements locatifs sociaux Prix de cession des terrains : 1.100 M€	14 maisons en accession 20 logements locatifs sociaux Prix de cession des terrains : 1.100 M€
Secteur 3C (Nord de la Division Leclerc)	48 logements locatifs sociaux Prix de cession des terrains : 0.898 M€ HT	50 logements locatifs sociaux Prix de cession des terrains : 0.898 M€ HT <b>Y compris la participation aux démolitions.</b>

*Nous demandons des précisions concernant la phrase « En outre, pour une question d'ordre juridique, la participation aux démolitions est globalisée dans le prix global de cession foncière ». Doit-on comprendre que la commune, pour le même prix de 898 k€, non seulement cède l'ensemble du secteur 3C à l'opérateur Arcade, mais en sus prend désormais en charge le coût intégral des démolitions ?*

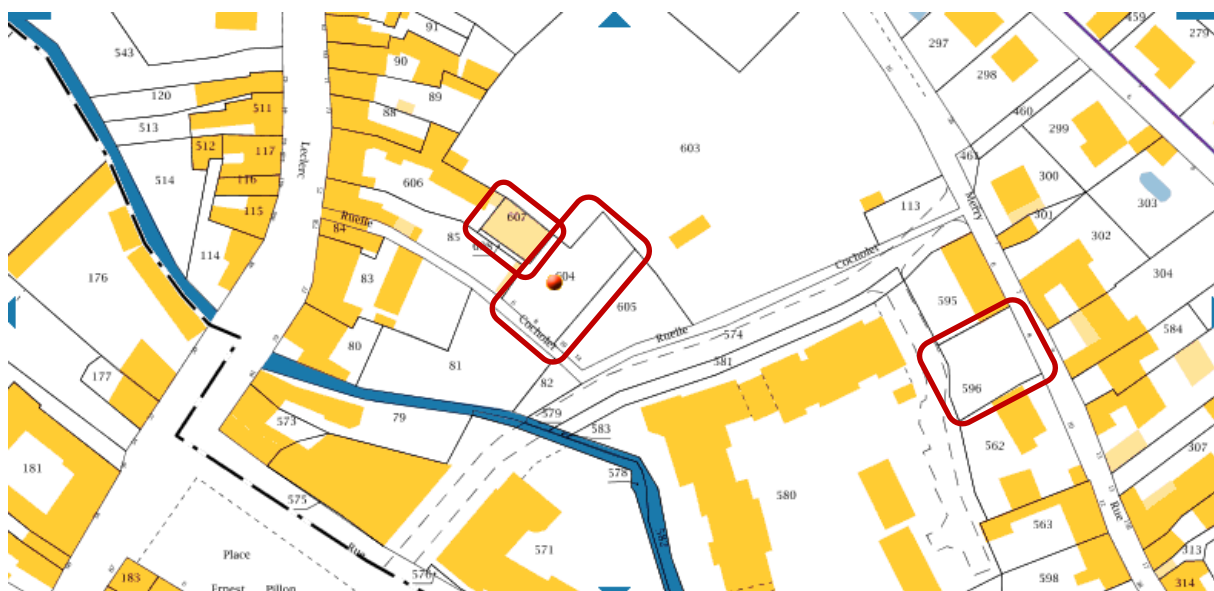
*Est-ce la raison pour laquelle une dépense nouvelle de 447 k€ est apparue cette année dans le plan pluriannuel d'investissement à la rubrique « Cœur de Ville », une dépense qui correspond donc au surcoût des démolitions ?*

**P. Waill** (adjoint à l'urbanisme) confirme que c'est bien ce qu'il faut comprendre.

Puis, après un silence et un échange avec F. Pelletant, il reprend : « La cession ne faisait pas 898 k€, la cession se faisait à hauteur de la moitié du prix qui était indiqué. C'est le montage juridique qui a changé. L'attente sur le secteur 3C n'a jamais été de 898 k€. Au départ les démolitions étaient à la charge de la SEM (Essonne Aménagement). Par rapport au montage des dossiers, la SEM ne peut pas prendre les démolitions à sa charge, il faut que la commune le fasse. C'est la commune qui les a réalisées, [...], qui a diligenté, avant la vente des terrains, ces opérations. Initialement le prix de cession de l'opération était bien inférieur. La phrase comme quoi le prix de cession reste inchangé, c'est par rapport à l'augmentation du nombre de logements »

● Rapport 8 (délibération 35/2017): Concession à la société d'économie mixte (SEM) « Essonne Aménagement » - nouvelle prorogation de 2 ans supplémentaires. (7 abstentions des élu-e-s Oxygène et Linas Avant Tout) L'opération du Cœur de Ville a été concédée en 2006 par la municipalité à « Essonne Aménagement » pour une durée de 5 ans (2006-2011). Au vu de l'état d'avancement de l'opération, cette durée a été prolongée trois fois, de 2 ans chaque fois (avenants 1, 2, et 3 au contrat de concession → 27 décembre 2013 puis 2015 puis 2017). **Au vu de l'état d'avancement de l'opération, il est proposé de proroger à nouveau cette concession de 2 ans** (avenant n°4 → 27 décembre 2019), **d'intégrer dans le périmètre de la concession les parcelles AB 607-608 et de les associer aux parcelles AB 596-604 à racheter.**

**Rémunération de la SEM « Essonne Aménagement » : 4375 € par trimestre, soit 17 500 €/an**



*Nous faisons remarquer que la SEM « Essonne Aménagement » s'est vu confier l'aménagement du « Cœur de Ville » en 2006, pour une durée de 5 ans. La concession a déjà été prolongée de 6 ans supplémentaires, avec l'efficacité que chacun peut constater. On nous demande de prolonger à nouveau de 2 ans. Nous n'avons pas vraiment le choix mais nous considérons qu'il y a un problème. Nous rappelons que la SEM touchait jusque-là chaque année le double de la somme indiquée ici, et qu'en 2014, son bilan d'activité se résumait à « la désignation d'un opérateur pour le secteur 3C ». Nous trouvons la prestation particulièrement bien payée.*

**P. Waill** évoque les causes du retard : des recours, des fouilles archéologiques, un tissu urbain qui ne facilite pas les montages financiers (indispensable équilibrage Bas Sablons – secteur 3C). Il rappelle que l'équipe a commencé à travailler sur le centre-ville en 1995 -1996, que 10-12 ans ont été consacrés à l'acquisition des propriétés, autant de temps à construire. Il évoque les parties du programme déjà réalisées en centre-ville, le changement de certaines réglementations. Il ne trouve pas anormal qu'un programme de cette envergure traîne plus d'une dizaine d'années.

**F. Pelletant** ajoute que l'équipe municipale a justement fait le choix de la valorisation du patrimoine et pas celui du profit : le choix de faire des fouilles archéologiques, le choix de ne pas détruire la Villa Gabrielle mais de la rénover.

*Nous rectifions : les fouilles, ce n'est pas la commune qui en décide, et la Villa Gabrielle, ce sont les architectes des Bâtiments de France qui ont refusé qu'elle soit détruite et ont contraint la commune à la réaménager comme elle l'a été.*

**F. Pelletant** : « la démolition de la Villa Gabrielle elle était prévue ! Voilà ! Après derrière ça il y a eu effectivement des avis. L'avis des architectes des Bâtiments de France, c'était la non-démolition, mais c'était pas la valorisation telle qu'on la connaît aujourd'hui. » [!!!!]

● Rapport 9 (délibération 36/2017) : Recours gracieux du syndicat Force Ouvrière et réponse de l'avocat de la commune (4 abstentions des élu-e-s Linas Avant Tout). Le syndicat F.O. conteste une délibération votée le 9 janvier 2017 par le conseil municipal. Cette délibération a pour objet la mise en œuvre de la réforme nationale du régime indemnitaire pour les membres du personnel communal (RIFSEEP). La contestation porte sur 5 points. Il est proposé de prendre acte des réponses apportées par l'avocat de la commune, de corriger l'erreur matérielle signalée par F.O., et de n'apporter aucune autre modification au texte de la délibération du 9 janvier.

● Rapport 10 (délibération 37/2017): Protection fonctionnelle pour Patricia Brunel (3 abstentions des élus Oxygène et 4 contre des élu-e-s de la liste Linas Avant Tout). P. Brunel, ex-première adjointe de F. Pelletant, sollicite la protection fonctionnelle et la prise en charge par la commune de ses frais d'avocat et de procédure. Cette demande fait suite à sa convocation par la police dans « une affaire de procurations ». Cette convocation lui a été présentée dans la commune du sud de la France où elle habite maintenant. Madame Corinne Clotteaux, élue de l'équipe majoritaire qui a démissionné en 2016, a porté plainte : elle conteste la validité des procurations « C. Clotteaux donne pouvoir à P. Brunel » qui ont été utilisées lors de conseils municipaux où elle était absente.

**C. Lardière** fait remarquer que lorsqu'il a lui-même sollicité la protection fonctionnelle, suite à la violation présumée du secret du vote dont il est l'une des victimes, F. Pelletant la lui a refusée net. Il trouve illégitime que F. Pelletant fasse régulièrement prendre en charge par la commune ses propres frais de procédure ou ceux de ses adjoints, et refuse d'envisager qu'il en soit de même pour un élu qui n'est pas de son camp, alors que cet élu est victime et non pas prévenu.

**F. Pelletant** répond que C. Lardière n'avait pas droit à la protection fonctionnelle.

● Rapport 11 (délibération 38/2017): Remboursement des frais de déplacement des agents en formation.

Une délibération du 22 février 2012 fixe les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents en formation. Il est proposé d'apporter une série de précisions aux règles alors adoptées, et ce afin de corriger certains dysfonctionnements.

●Rapport 12 (délibération 39/2017) : Bail précaire d'habitation pour un médecin. Afin de faciliter l'installation d'un nouveau médecin sur la commune, il est proposé de mettre à sa disposition gratuitement pendant un an un logement communal. Il s'agit du logement situé 2 ter rue des écoles, actuellement vacant. Le Docteur Arturo ROBELLO reprendra le cabinet du Docteur Brault-Mellier, et prévoit de s'installer à Linas avant la fin du premier semestre 2017.

●Rapport 13 : Rapport annuel 2015 du SIRM (Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry)

**F. Pelletant** décide de reporter au prochain conseil

●Rapport 14 (délibération 40/2017): Fête de la peinture rapide 2017. Comme chaque année, Linas s'occupera d'acheter le matériel nécessaire et demande une participation de 250 € à chaque commune participante, payable d'avance (15 communes cette année). Tout cela est précisé dans le texte d'une convention qu'il est proposé d'approuver.

●Rapport 15 (délibération 41/2017): Subvention pour un « Projet Jeune ». Le projet a pour objectif la construction d'une école maternelle dans la ville de Kpalimé au Togo, en partenariat avec l'association « **A**ction **S**OLidaire sans **F**rontière » (ASOF-Togo). Les porteurs du projet sont des élèves de l'École Nationale des Ponts et Chaussées regroupés au sein d'une association solidaire : « Dévelop'Ponts ». L'un d'entre eux est Linois (Quentin Didier) et sollicite de la commune une subvention qui contribuera à la réussite de ce projet.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 600 €.

## Les Questions Diverses

### Liste « Oxygène »

1> M. le Maire a précisé lors du dernier conseil qu'il avait bien mis le gymnase du COSOM à la disposition de la société Sublim Ink à titre gracieux mais que la société avait fait un « don non conventionnel » de 1500 € à la réserve communale.

Les « dons » ne sont acceptés par la comptable du trésor qu'à condition qu'ils aient été acceptés par délibération du Conseil Municipal. En l'absence d'une telle délibération, les dons alimentent une ou des caisses noires et échappent à la comptabilité publique. Nous demandons à ce que les dons à la commune soient légalement enregistrés.

**R. Matias** (adjoint à la culture et aux animations) répond que le chèque à l'ordre du Trésor Public n'est arrivé que le matin même et s'empare contre le terme de caisse noire utilisé dans la question : « Vous nous traitez d'escrocs ! ».

*Nous précisons à Rui Matias que la question dit « s'il n'y a pas de délibération, alors le don n'est pas accepté par la comptable du Trésor et alimente ce qui est par définition une « caisse noire » ». Nous informons le conseil de ce que la trésorière nous a exactement dit et appris. C'est pourquoi nous demandons à ce que soit programmée une délibération comme le demande la trésorière. C'est l'objet de notre question.*

**R. Matias, toujours aussi vivement :** « Vous venez juste d'écrire qu'on était des escrocs et qu'on détournait de l'argent ! Prouvez-nous que ce chèque est arrivé !! prouvez-nous que nous avons une caisse noire !! Faites la grande, faites la grande, jouez à la grande !!» ...

Pendant qu'il continue, E. Pauvert-Roger s'empare à son tour, se lève, se met à insulter violemment Francine Koelsch (élue Oxygène) qui n'a pas dit un mot, et sans rapport avec le sujet (Elle parle de l'association Renaissance et Culture dont Francine Koelsch a été longtemps présidente, des cours d'alphabétisation qu'elle donnait).

*Nous demandons à F. Pelletant de bien vouloir rétablir l'ordre. Il répond : « Non parce que ce qu'elle dit c'est vrai. Evelyne, elle au moins elle dit la vérité ».*

2> Dans la liste des contentieux qui nous a été communiquée lors du dernier conseil, le contentieux initié par P. Brunel et J. Gomila en diffamation et pour lequel elles ont bénéficié de la protection fonctionnelle n'apparaît pas, sauf erreur de notre part. Or le jugement correctionnel a été délivré le 14 juin 2016 : les prévenus ont été relaxés et le coût pour la commune a été conséquent. Est-ce un oubli ?

J. Gomila (DGS) répond qu'il s'agit très probablement d'un oubli.

3> Lorsque les agents ou les élus bénéficiaires de la protection fonctionnelle gagnent le procès dans lequel ils se trouvent impliqués, les sommes que la justice décide de leur allouer en dommages ou remboursement de frais sont-elles reversées au budget communal ?

F. Pelletant : « J'ai jamais vu ça. On va vérifier s'il y a eu. C'est un cas d'école. C'est intéressant d'avoir la réponse »

*Nous proposons à F. Pelletant de lui donner un exemple : « Vous avez intenté un procès en diffamation contre quelqu'un qui vous a insulté dans la rue, vous avez bénéficié de la protection fonctionnelle, l'affaire a été jugée au Tribunal d'Evry le 31 janvier et les juges vous ont accordé des dommages et intérêts : 800 €. Vous savez ce que vous allez en faire ? »*

F. Pelletant : « Je ne les ai pas encore touchés »

*Nous lui demandons s'il va reverser cette somme au budget communal puisque ce budget lui a payé ses frais d'avocat.*

F. Pelletant : « ça coule de source. Je vois pas pourquoi on se ferait rembourser des frais qu'on a pas payés.»

### Liste « Linas Avant Tout »

1) **Question posée au Conseil Municipal du 13 mars : « Que comptez-vous faire de la décharge d'ordures de plus en plus imposante située au fond du chemin de l'Etang (voir photos) ? » Où en êtes-vous depuis le mois dernier ?**

R. Matias répond que quelque chose a été fait mais ce n'est pas satisfaisant. Par contre, les services techniques ont bien nettoyé la rue qui va à Longpont, gravas et détritiques ont été nettoyés. Un débat suit sur les moyens efficaces d'empêcher ces décharges sauvages.

2) **Que devient la maison du 61 rue de la Division Leclerc (Association LLM) ?**

F. Pelletant répond qu'elle est toujours la propriété de l'association LLM, que des discussions en vue d'une rétrocession à la commune ont eu lieu du temps de l'ancien juriste « puisque la commune va étendre le secteur 3C ». La nouvelle juriste n'a pas encore repris le dossier. « Entre les deux se trouve une propriété qui n'est pas encore maîtrisée, donc il n'y a pas de situation d'urgence »

3) **Suite à la déclaration de notre équipe en début du Conseil concernant le service des aides ménagère, quel est votre position ?**

F. Pelletant reprend très en détails, en direction du public présent (plusieurs personnes âgées concernées), les arguments qu'il a déjà longuement développés lors du dernier conseil et en début de séance. Il confirme que la commune est amenée à ne plus assurer elle-même ce service.

4) **Monsieur François Pelletant a déposé plainte pour diffamation contre Mr Jean-Marc Vincent (défenseur aux prud'hommes), Essonne Info et l'Association de Guillerville représentée par Jacques Bouissières suite à un article d'Essonne info. Monsieur Pelletant peut-il nous dire qui va payer les frais d'avocat pour ces procès ?**

F. Pelletant répond que ce n'est pas la commune : « D'ailleurs ça n'a rien à voir avec la commune »

5) **Des Linois demandent si la date du Conseil Municipal est toujours indiquée sur les panneaux lumineux de la commune. Sont-ils notés ?**

F. Pelletant répond : « On va vérifier »

\*\*\*\*\*